



SNUDI-FO
SECTION DU VAL D'OISE

L'ECOLE PUBLIQUE LAIQUE du Val d'Oise

Novembre 2014

N° 158

imprimé au siège de l'Union Départementale Force Ouvrière 95

ORGANE DU SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES INSTITUTEURS ET PROFESSEURS D'ECOLES FORCE OUVRIERE

Spécial élections professionnelles 2014

Du 27 novembre au 4 décembre 2014 vont se dérouler les élections pour le renouvellement des représentants syndicaux dans les Comités Techniques (CT) et les Commissions Administratives Paritaires (CAP). Ces élections vont déterminer la représentativité des organisations syndicales dans l'Education Nationale et dans toute la Fonction Publique. Cette représentativité est évaluée sur le résultat d'ensemble que constitue le vote au CT ministériel et Académique. Après les élections de 2011, FO confirmait sa place de troisième organisation syndicale au sein de l'Education Nationale et obtenait la première place dans la Fonction Publique de l'Etat (tous ministère confondus).

La complexité des démarches à effectuer pour accéder au vote électronique pourrait décourager certains d'entre vous ou des collègues qui souhaitent voter pour les listes FO.

Ce bulletin apporte des réponses afin que chacun d'entre nous puisse aider à la réalisation du vote FO. La progression de notre organisation syndicale dépend de chacun d'entre nous :

- créer son compte électeur (voir explications pp. 2 et 3)
- expliquer la démarche et faire voter 1, 2 ou plus... de collègues pour FO

L'enjeu est d'importance : confirmer à tous les niveaux la représentativité de la fédération FO (FNEC FP FO) pour permettre à tous les personnels de l'Education Nationale de **disposer d'une organisation syndicale indépendante qui défende les dossiers qui lui sont confiés et qui les représente pour défendre les revendications liés au statut de fonctionnaire d'Etat et à l'école de la république.**

Vincent Sermet
Secrétaire départemental

Dispensé PIC VAL DOISE

de timbrage



Déposé le 24/10/2014

SOMMAIRE

P1- éditorial « spécial élections professionnelles »

P2/3- élections 2014 : mode d'emploi

P4- voter FO



Quelles démarches à effectuer avant le 27 novembre ?

Créer son compte électeur :

Se connecter ici

<http://www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html>

1) Vous cliquez sur le rectangle violet ("je me connecte à mon espace électeur") ici

<https://vote2014.education.gouv.fr/#/login>

2) Vous cliquez sur "créer mon compte"

3) Il vous faut donc écrire votre adresse de messagerie professionnelle prenom.nom@ac-versailles.fr et créer votre mot de passe personnel (au minimum 8 caractères dont au moins une majuscule, une minuscule et un chiffre).

CONSERVER PRECIEUSEMENT CE MOT DE PASSE

4) Vous cliquez sur le rectangle bleu "je crée mon compte"

5) Vous vous connectez ensuite sur votre messagerie professionnelle* ici :

http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_241241/messagerie-de-l-academie-de-versailles

identifiant : initiale du prénom + nom

mot de passe : NUMEN ou mot de passe personnel si vous l'avez changé

6) Vous devez recevoir un message provenant du ministère avec un lien sur lequel il vous faut cliquer pour confirmer votre mot de passe (le délai de réception du message peut aller jusqu'à 24h)

si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous appeler ou nous écrire et laisser un message avec vos coordonnées snudi.95@free.fr / 06 81 12 76 30

- **A partir du 15 octobre**, chaque électeur pourra vérifier s'il est inscrit sur la liste électorale et éventuellement contester. Cette liste sera également reçue et affichée à l'école par le (la) directeur (trice)

- **A partir du 28 octobre**, consulter les listes de candidats et les professions de foi. Attention tout est « dématérialisé » ! Pas d'exemplaire papier...

- **Entre le 4 novembre et le 12 novembre**, chaque électeur reçoit en main propre contre émargement à l'école (ou par courrier pour CLM, CLD) son « **identifiant électeur** » présent sur la notice de vote.

***ATTENTION** : si la messagerie professionnelle est pleine, elle ne pourra pas recevoir les informations officielles.

Il faut la vider.

De nombreux collègues ne consultent jamais (ou rarement) leur adresse professionnelle : prenom.nom@ac-versailles.fr

C'est bien sur cette adresse (et non sur i-prof) que le ministère transmet les informations pour voter. Si la messagerie est « pleine », les messages seront refusés.

Comment utiliser sa boîte professionnelle et la vider :

Sur http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_241241/messagerie-de-l-academie-de-versailles

(avec un moteur de recherche écrire : « webmail ac-versailles.fr »)

Cliquer sur « connexion » de webmail

- nom d'utilisateur : initiale du prénom + nom

- mot de passe : NUMEN ou mot de passe personnel si vous l'avez changé

La boîte s'ouvre, vous pouvez lire les messages et supprimer les messages lus et/ou inutiles.

Comment voter ?

Du 27 novembre 10h au 4 décembre 17h, il est possible de voter 24h/24 de n'importe quel ordinateur

Se connecter à la plateforme de vote : <https://vote2014.education.gouv.fr/#/login>

Cliquer sur « Je vote » puis saisir :

l'identifiant électeur (notice de vote reçue du 4 au 12 novembre)

le mot de passe (créé par vos soins)

Quels sont les votes à émettre ?

Les professeurs des écoles et instituteurs titulaires ont **quatre votes à formuler** :

- 1) Comité Technique Ministériel (CTM)
- 2) Comité Technique Académique (CTA)
- 3) Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN)
- 4) Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD)

Qui peut voter ?

Tous les personnels titulaires, stagiaires, AVS, EVS votent par Internet du 27 novembre au 4 décembre.

Les enseignants titulaires émettent 4 votes : CAPD, CAPN, CTM, CTA.

Les autres catégories (stagiaires, CUI...) votent pour le CTA et CTM et, pour certains à un ou deux autres.

Pensez à faire voter FO vos collègues quand vous les jugez sympathisants !!! A ceux-là, vous leur indiquez la procédure. Aux autres...



VOTER POUR FO C'EST :

- Défendre notre statut de fonctionnaire d'Etat et donc nos droits,
 - Refuser la territorialisation de l'école, exiger l'abrogation des décrets rythmes scolaires
 - Exiger la création de tous les postes nécessaires
 - Renforcer un syndicat indépendant qui aide au quotidien les enseignants à défendre leurs revendications et leurs droits
-
- Assez de l'intégration forcée des élèves handicapés sans moyen et sans distinction. Orientation en fonction du degré et de la nature du handicap.
 - Droit à mutation interdépartementale !
 - Dans l'immédiat, augmentation du taux de passage à la hors classe, puis création d'un 12e, 13e échelon...
 - Réemploi de tous les AVS, EVS, AE puis intégration dans les corps de la Fonction publique.
 - Respect de l'obligation de protection du fonctionnaire par le ministère et la DASEN en cas de menaces, diffamations, agressions...
 - Suspension de la réforme des rythmes scolaires et abrogation des décrets Peillon/Hamon.
 - Abrogation de la masterisation, pour une réelle formation initiale rémunérée sur le temps de travail à Bac + 3. Non aux licenciements des stagiaires.



***Pour un syndicalisme revendicatif, indépendant,
interprofessionnel
votez et faites voter FO
le syndicat qui défend le statut au plan national
comme au plan départemental***